



6, rue Charles de Coulomb
45077 Orléans Cédex 02
téléphone : 02 38 41 76 00
télécopie : 02 38 56 43 31
courriel : drire-centre@industrie.gouv.fr

Conférence de presse

Jeudi 16 décembre 2004

Bilan de l'environnement industriel en région Centre

Année 2003-2004



Communiqué de synthèse

Bilan de l'environnement industriel en région Centre : des avancées incontestables, des efforts à poursuivre

En 2003, de nombreuses industries de la région ont réduit, en y consacrant des moyens conséquents, leurs émissions, leurs rejets et leurs déchets. Cependant, il reste encore quelques "points noirs" et certains industriels devront déployer des efforts importants pour réduire les risques et mieux maîtriser les pollutions.

En 2003, la qualité de l'air a été marquée par une diminution globale et sensible des rejets atmosphériques consolidant les baisses des années antérieures. Les émissions d'acide chlorhydrique ont ainsi été divisées par 30 en six ans, celles des Composés Organiques Volatils ont été réduites de 55 % en cinq ans et celle des Nox de 25 % en quatre ans. Les rejets de métaux suivent la même orientation. Les rejets comptabilisés au titre de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) ne cessent de diminuer alors que le nombre d'entreprises soumises à cette taxe s'accroît régulièrement.

Toutefois, le bilan est moins encourageant pour les émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci n'ont régressé que de 2 % entre 2002 et 2003 tandis que les concentrations d'ozone (plus fortes durant la canicule 2003) demeurent trop importantes. De nouvelles actions doivent donc être engagées pour améliorer qualitativement la situation et afin que la France puisse tenir ses engagements

internationaux comme ceux pris à Kyoto.

La DRIRE va donc poursuivre ses efforts. Les 35 établissements classés SEVESO « seuil haut » seront tous inspectés annuellement. Les missions de surveillance et

de suivi vont être renforcées notamment dans les secteurs de la chimie et de la logistique. La région Centre enregistre des risques particuliers avec des secteurs potentiellement dangereux comme la pyrotechnie, la chimie de spécialité, le stockage de GPL ou de gaz naturel mais aussi avec la présence de 104 silos agricoles, de 45 dépôts d'engrais solide à base de nitrate et de nombreux centres de logistiques.

Pour remplir ses missions, la DIRE va s'appuyer sur de nouveaux outils et de nouvelles normes. La « loi risque » du 30 juillet 2003, votée après la catastrophe d'AZF à Toulouse, va améliorer la prévention des risques à la source en impliquant davantage les entreprises. Elle permettra également de mieux associer tous les partenaires, de développer la concertation et l'information au travers des comités locaux d'information et de concertation (7 ont été créés à titre expérimental dans la région) et de réduire la vulnérabilité autour des sites industriels, dans les situations les plus préoccupantes (PPRT).

Le « plan national santé environnement », élaboré après la canicule de 2003, va intensifier la réglementation relative aux pollutions atmosphériques tandis que suite aux cas mortels de légionellose dans le Pas-de-Calais, la DIRE a recensé tous les établissements potentiellement porteurs de ce risque et leur a fixé de nouvelles normes de contrôles.

La directive européenne cadre sur l'eau qui vise au "bon état écologique" à l'horizon 2015 permettra de renforcer l'action de la puissance publique pour préserver la qualité des milieux aquatiques.

Face à ce nouvel environnement réglementaire, le programme pluriannuel de modernisation des installations classées, adopté en 2003, doit permettre à la DIRE d'accroître sa présence et son efficacité sur le terrain. Des renforts viendront à nouveau accroître sa capacité d'actions afin d'améliorer la prévention et d'œuvrer à la sécurité, des personnes, des biens et de l'environnement, dans un souci constant de développement durable.

Contact presse :

Mme Dominique DERENNE, chargée de communication 02 38 41 76 97

Courriel : dominique.derenne@industrie.gouv.fr

Sommaire

L'environnement industriel dans la région Centre c'est..._____	6
L'inspection des installations classées _____	7
Fiche 3 _____	9
La prévention des risques technologiques _____	9
La pollution de l'air _____	13
L'eau _____	16
Les déchets _____	18
L'impact des installations classées sur la santé _____	20
les sites et sols pollués _____	21
Le sous-sol _____	22
Une communication plus transparente _____	24
La Drire du Centre : contrôles et promotion de l'industrie _____	25

L'environnement industriel dans la région Centre c'est...

1 733 établissements soumis à autorisation

546 visites effectuées dont 199 approfondies

275 carrières autorisées

136 sites pollués

108 dossiers de demandes d'autorisation

104 silos agricoles soumis à autorisation

102 prescriptions techniques

94 autorisations d'exploiter

79 incidents à caractère technologique

61 sites Seveso dont 35 « seuil haut » et 26 « seuil bas »

47 inspecteurs des installations classées

45 dépôts d'engrais à base de nitrates

7 comités locaux d'information et de concertation.

Le bilan global et détaillé est disponible auprès du service de presse de la DRIRE-du

Centre : Mme Dominique Derenne tél. 02.38.41.76.97

courriel : dominique.derenne@industrie.gouv.fr

L'inspection des installations classées

Un tissu industriel varié

Avec six départements et une surface comparable à celle de la Belgique, la région Centre est une grande région industrielle : troisième au rang national pour la sous-traitance, cinquième pour l'effectif salarié et sixième pour son produit intérieur brut.

Au 31/12/2003, la région Centre comptait 10 986 établissements industriels avec des secteurs importants : industries des biens intermédiaires (86 198 salariés), industries des biens de consommation (51 304), industries des biens d'équipement (45 956).

La sécurité au cœur de la réglementation

L'inspection des installations classées de la DRIRE est chargée de plusieurs missions : recenser les installations dangereuses ou polluantes, évaluer les dangers et leurs conséquences, prévenir les risques et leurs nuisances, promouvoir une industrie plus propre et plus économe.

Trois régimes réglementaires pour les installations classées

La déclaration (quand l'impact environnemental est réduit), l'autorisation (pour les installations qui présentent des risques ou des nuisances potentielles), l'autorisation avec servitude d'utilité publique.

Le rôle de l'Inspection des installations classées

La division « Environnement Industriel et Sous-Sol » implantée au siège régional à d'Orléans pilote l'inspection des installations classées au sein de la DRIRE. Dans chaque département, des subdivisions rassemblent des ingénieurs et techniciens chargés de plusieurs missions : instruction des demandes d'autorisation et de modification, propositions de prescriptions techniques, inspection des installations

existantes, examen des plaintes, constat des infractions et propositions de sanctions, exploitation des données de surveillance des rejets, coordination de l'inspection des installations classées de différents services de l'Etat

Un programme pluriannuel de modernisation

En 2003, le Ministère de l'Ecologie et du développement durable a décidé de renforcer les effectifs de l'Inspection tout en élaborant un programme pluriannuel de modernisation qui se décline en cinq objectifs concrets : protéger les riverains, inspecter les installations (au moins une fois par an pour les établissements SEVESO 2 et une fois tous les trois ans pour les autres), informer le public, améliorer le traitement des plaintes et maîtriser les délais d'instruction.

L'inspection en chiffres : des moyens renforcés

Les moyens de l'Inspection ont été renforcés : le nombre d'inspecteurs est passé de 17 en 2000 à 47 l'an passé. Ces inspecteurs sont chargés de contrôler 1 733 établissements soumis à autorisation. En 2003, ils ont reçu 108 dossiers de demandes d'autorisation, réalisé 546 visites d'inspection dont 153 approfondies pour les établissements soumis à autorisation et 40 approfondies dans des entreprises soumises à déclaration. Cette activité a abouti à 94 autorisations d'exploiter, 102 prescriptions techniques et à quelques sanctions administratives et procès verbaux.

La prévention des risques technologiques

La prévention et la réduction des risques est une priorité de la DRIRE dont la capacité d'expertise a été renforcée en 2002 par la création d'un pôle "risques" accidentels doté, aujourd'hui, de cinq inspecteurs.

Le contexte juridique

La prévention des risques industriels est régie par les directives SEVESO : la première date du 24 juin 1982, la seconde, appelée SEVESO 2, l'a remplacée le 3 février 2001. La loi «risque» du 30 juillet 2003, consécutive à la catastrophe d'AZF, complète l'arsenal législatif français avec de nouvelles mesures destinées à améliorer la concertation et l'information, à renforcer la participation des salariés à la prévention des risques et l'implication des sous-traitants, à réduire la vulnérabilité autour des sites et à faciliter l'indemnisation des victimes d'accidents.

61 sites SEVESO 2 répertoriés dans la région

Fin 2003, la région Centre comptait 61 établissements SEVESO (35 "seuil haut" et 26 "seuil bas") répertoriés dans différents secteurs industriels :

- la pyrotechnie : très présente en région avec 9 établissements « seuil haut », équipementiers ou sous-traitants du secteur de la défense : Giat, Luchoire, MBDA Matra BAE DYNAMICS, TDA.
- l'agriculture. 16 établissements du secteur agricole (dépôts d'engrais de forte capacité et stockage de produits phytosanitaires) dont 9 « seuil haut ».
- la Logistique : 2 entrepôts soumis à la directive compte tenu de stockage de GPL sous la forme de générateur d'aérosols ou de produits toxiques.

- Les dépôts d'hydrocarbures : 3 sites de stockages de produits inflammables classés « seuil haut » dans le secteur du pétrole et 1 dans l'industrie sucrière.
- Les dépôts de GPL : 5 dépôts de GPL de plus de 200 tonnes exploités par Primagaz et Butagaz. L'établissement Primagaz de Saint-Cyr-en-Val (Loiret) a réduit sa capacité de 1 000 à 450 m³, ce qui a permis de diminuer de moitié l'aire des zones d'isolement. Le site Primagaz de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire) a également engagé des travaux importants de réduction des risques .
- La chimie : 3 sociétés : Synthron (synthèse chimie fine), Arch Water products France (produits pour piscine) et VWR France (distribution de tous types de substances).
- Les stockages souterrains de gaz naturels : 3 stockages en nappes aquifères : Chémery, Soings-en-Sologne (dans le Loir-et-Cher), et Céré-la-Ronde (en Indre-et-Loire).

Le bilan des inspections en 2003

Pour mener à bien son action de réduction des risques, l'Inspection a sollicité des partenaires extérieurs pour réaliser des tierce-expertises sur le contenu des études de dangers réalisées par des industriels : 11 analyses critiques ont été réalisées en 2003 (Epis-Centre-Moulins, MBDA-Subdray, Luchaire-Bourges dans le Cher, Vouzelaud en Eure-et-Loir, Ceca et Epis-Centre-Saint Maur dans l'Indre, Primagaz-Saint-Pierre-des-Corps en Indre-et-Loire, Isochem, Merck, 3M et SDA-Artenay dans le Loiret).

Les 35 entreprises classées « seuil haut » ont été inspectées. Les résultats marquent une amélioration relative de la situation par rapport à 2002. 4 cas (Synthron à Château-Renault, Bayer à Cormery, Ligéa à Blois et Stockalliance à Orléans) présentent une situation jugée insuffisante.

Information-concertation

En application de la loi «risque» de 2003, les préfets de la région ont créé, à titre expérimental et sur proposition de la Drire, 7 «comités locaux d'information et de concertation» (CLIC) autour de 12 établissements à Bourges (Cher), Le Blanc et Saint-Maur (Indre), Saint-Pierre-des-Corps, Amboise, Château-Renault et Céré-la-Ronde (Indre-et-Loire), Soings-en-Sologne (Loir-et-Cher) et Pithiviers (Loiret).

71 accidents technologiques en région Centre

71 accidents technologiques ont été répertoriés en 2003 en région Centre (dont 2 concernent des établissements SEVESO mais sans mettre en cause les activités justifiant ce classement). La base de données ARIA du ministère de l'Ecologie et du développement durable (www.ARIA.environnement.gouv.fr) recense tous ces accidents technologiques.

Des entreprises s'engagent

En 2003, les préfets, sur proposition de la Drire, ont signé 8 arrêtés de prescription de travaux dont 2 mises en demeure. Mais dans la plupart des cas, les industriels se mobilisent directement pour réduire les risques à la source : 6,6 millions d'euros de travaux ont été réalisés en 2003. Certains ont mené des opérations significatives comme Rohm And Haa (Loiret), Gaz de France (Loir-et-Cher), Primagaz, Arch Water (Indre-et-Loire) Epis-Centre (Indre) Hurel Arc (Eure-et-Loir) ; Luchaire et SPCH (Cher).

Silos et dépôts d'engrais : des risques particuliers

Première région céréalière d'Europe, le Centre est soumis à des risques particuliers liés aux silos de stockage et aux dépôts d'engrais solides à base de nitrate. La région compte 104 silos de stockage de céréales soumis à autorisation (d'une capacité

supérieure à 15 000 m³) contre 120 en 1997. La réglementation plus stricte depuis l'accident de Blaye en 1998 a contraint les exploitants à revoir leur réseau et à fermer certains sites vétustes. La Drire a par ailleurs défini, en 2003, une liste de «silos sensibles» situés près de voies ferrées ouvertes aux voyageurs, de routes à grande circulation et d'habitations pour lesquels des compléments aux études de danger ont été demandés .

Les dépôts d'engrais solides à base de nitrates représentent également un risque particulier. Après l'accident de Toulouse en 2001, une étude de danger spécifique a été demandée pour chaque dépôt d'engrais de plus de 1 250 tonnes. Tous les exploitants ont remis cette étude en 2003. En quelques années, ces sites à risques ont été sensiblement réduits puisque leur nombre est passé de 80 en 2001 à 45 en 2003.

La pollution de l'air

Après le plan régional de la qualité de l'air adopté dans la région en 2002, 2 Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) ont été engagés en 2003 dans les agglomérations de Tours et Orléans (ces plans concernent les agglomérations de plus de 250 000 habitants). Globalement, la qualité de l'air est bonne en région Centre avec peu de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone et de dioxyde d'azote. De fortes concentrations d'ozone ont cependant été enregistrées l'été passé ainsi que des dépassements des seuils de Nox. Les transports sont à l'origine de 60 % des émissions de Nox.

La qualité de l'air sous surveillance

L'Etat a confié à l'association LIG'AIR la mission de surveillance de la qualité de l'air avec un réseau qui couvre la totalité des grandes agglomérations et certaines zones rurales. Parallèlement à l'extension de ce réseau, LIG'AIR a développé son action en 2003 dans la modélisation et la prévention des pollutions par l'ozone mais aussi vers d'autres polluants ou substances nouvellement réglementées comme le benzène, toluène, éthylbenzène et xylène ou la dispersion des produits phytosanitaires dans l'air.

Les émissions industrielles en baisse

La Drire surveille les rejets atmosphériques des installations soumises à autorisation. En 2003, 70 entreprises étaient assujetties à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour la partie qui concerne l'air et 52 d'entre elles n'étaient concernées que par leurs installations de combustion. Depuis 10 ans, le nombre d'entreprises soumis à la TGAP a augmenté de 70 % alors que les rejets comptabilisés ne cessent de décroître. Ainsi, 30 % des établissements recensés en 2002 pour avoir dépassé 150 tonnes de rejet ne sont plus concernés en 2003.

Les **rejets de SO₂** (dioxyde de soufre) sont de plus en plus faibles du fait de la baisse de la consommation des combustibles fossiles au profit du gaz. Ces émissions sont passées de 5 600 tonnes en 1992 à 1 670 tonnes en 2003. Seules, 4 installations (contre 6 en 2002) rejettent plus de 100 tonnes de SO₂ (1 chaufferie, 1 sucrerie, 1 papeterie et 1 cimenterie) avec 1 entreprise émettrice de plus de 700 tonnes dans le Cher.

Malgré une réduction de 25 % en 4 ans, les **émissions d'oxyde d'azote (Nox)** représentent encore 3 300 tonnes, niveau trop important notamment au regard des engagements pris par la France au niveau international. Les **rejets d'acide chlorhydrique** ont connu une baisse spectaculaire avec des émissions divisées par 30 en 6 ans.

Les **composés organiques volatils (COV)** produits à hauteur de 1 900 tonnes en 2003 ont diminué de 55 % en 5 ans. Le plan «air» dévoilé en décembre 2003 demande une réduction des émissions de COV de 30 % par rapport à 2000. Alors que la Drire a engagé des inspections ciblées sur des stations services (la distribution de carburants produit des COV), les industriels ont poursuivi la réduction de leurs rejets. Ainsi 650 tonnes de COV ont été « économisées » depuis 2000. Mais il faut encore réduire les rejets de 300 tonnes dans la région afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan «air». Des «missions cibles» et un schéma de maîtrise ont été fixés pour chaque industriel avec des résultats déjà tangibles.

Pour **les gaz à effet de serre**, la Drire effectue depuis 2001 un bilan annuel des émissions des CO² pour la prochaine mise en place des permis d'émissions de ces gaz.

Dans la région Centre, 49 entreprises étaient concernées par les seuils de collecte de l'information pour un rejet annuel global de 2,4 millions de tonnes de gaz à effet de serre en recul de 2 % sur 2 002.

Pour les **rejets en métaux dans l'air**, la tendance est également à la baisse avec une forte réduction des émissions de plomb dans l'atmosphère (2,1 tonnes en 1999, 872 kg en 2000, 459 kg en 2001 et 300 kg en 2003).

Les entreprises de plus en plus impliquées.

Les entreprises émettrices sont fortement encouragées à investir pour réduire leurs émissions. Dans la région, plusieurs industriels affichent des réductions sensibles par rapport à 2002 : LG Philips Displays - 40 % ; Newell - 38 % ; Ethypharm - 38 % (Eure-et-Loir) ; Delphi -16 % (Loir-et-Cher) ; Michelin -12 % (Indre-et-Loire) etc.

À La Loupe, en Eure-et-Loir, Québecor (imprimerie) a beaucoup investi et réduit ses émissions de COV de 80 % en 4 ans. Fédéral Mogul (fonderie) a diminué de 70 % ses émissions de plomb. Les fonderies et les cimenteries doivent encore multiplier les actions afin de réduire leurs rejets d'ici 2010.

Communication et information du public

Le site Internet de LIG'AIR présente l'ensemble des données transmises et actualisées toutes les trois heures.

Des arrêtés préfectoraux précisent les dispositions administratives à mettre en oeuvre en cas d'épisodes de pollution atmosphérique et l'information à donner au public en cas de dépassement d'un seuil d'information et d'un seuil d'alerte, pour les agglomérations de Blois, Tours, Orléans, Chartres, Châteauroux et Bourges.

La période caniculaire de l'été 2003 a entraîné des concentrations importantes en ozone avec de nombreux dépassements durant deux semaines des seuils de protection de la santé et de protection de la végétation. L'été 2004, faiblement ensoleillé, ne s'est traduit que par un seul dépassement du seuil d'information du public

L'eau

Dans la région, l'eau constitue pour les industriels une ressource de bonne qualité, relativement abondante, peu onéreuse et facilement accessible.

Les activités industrielles représentent environ 5 % des prélèvements totaux annuels des eaux superficielles et 7 % des prélèvements en eaux souterraines.

L'année 2003 a été marquée par des aléas climatiques importants (la canicule estivale et la crue de la Loire en décembre) qui n'ont cependant pas entraîné de conséquences pénalisantes pour les entreprises.

La Drire suit plus particulièrement les industriels qui effectuent des prélèvements importants. À ce titre, plusieurs industriels ont investi pour réaliser des économies substantielles d'eau.

À Ciron dans l'Indre, la Stéarinerie Dubois qui synthétise des esters gras a diminué de 90 % ses pompages d'eau en rivière grâce à l'installation d'une tour aéroréfrigérante qui permet de recycler l'eau de refroidissement.

À Châteaudun, Paulstra a économisé 10 % d'eau en utilisant une nouvelle technique de traitement de surface.

Auto-surveillance et contrôles inopinés

L'exploitant est tenu de mesurer les polluants rejetés par son entreprise. À cette autosurveillance s'ajoutent les contrôles inopinés de la Drire : 45 ont été réalisés en 2003. Des dépassements ont été constatés, ce qui s'est traduit par une réaction, systématique et proportionnée de la Drire et par des engagements des industriels pour améliorer la situation.

Bonne qualité des eaux en 2015

La directive européenne cadre sur l'eau impose à tous les états d'atteindre une bonne qualité de leurs eaux de surfaces et souterraines à l'horizon 2015. La première étape consiste à réaliser un état des lieux des rejets des substances toxiques. Le préfet de la région Centre a, ainsi, installé en octobre 2003 un comité de pilotage régional regroupant services de l'Etat, industriels et associations. 64 entreprises volontaires ont été sélectionnées pour lancer cette démarche d'état des lieux.

Évolution des rejets sur la période 2000-2003

Les industries régionales engendrent peu de gros rejets mais la région recèle de nombreux milieux fragiles et d'intérêt écologique à préserver. La Drire incite donc les industriels à limiter les prélèvements en eau et les rejets. Plusieurs entreprises ont fortement investi pour réduire la pollution de l'eau : Procter et Gamble à Blois, Smurfit Socar dans le Cher, Paulstra à Châteaudun, Indéna à Tours, Céca et Le Flockage à Châteauroux.

Les déchets

On distingue les déchets en fonction de leur impact sur l'environnement : les déchets inertes, les déchets non dangereux, les déchets dangereux (essentiellement les Déchets Industriels Spéciaux –DIS-).

Filières de traitement des DIS

Depuis 1993, la répartition par filière d'élimination des déchets montre une nette augmentation de l'incinération mais aussi de la valorisation.

Plus de 200 entreprises sont soumises à une déclaration de production de déchets industriels, plus particulièrement dans la chimie, la parapharmacie et le travail des métaux. 109 entreprises (10 dans le Cher, 20 en Eure-et-Loir, 10 dans l'Indre, 15 en Indre-et-Loire, 16 en Loir-et-Cher et 38 dans le Loiret) produisent plus de 50 tonnes de DIS et 300 en produisent plus de 300 tonnes.

Élimination des DIS : hors de la région Centre !

L'élimination des DIS est réalisée essentiellement dans les Pays-de-Loire, l'Île-de-France et la Haute-Normandie. Faute d'installations, la région Centre ne représente que 10 % de cette élimination. Néanmoins, divers centres de transit et traitement des DIS existent et permettent le regroupement de producteurs de déchets.

Méthodes d'élimination des Dis

Dans la région, 3 voies d'élimination des DIS sont utilisées : l'incinération en four de cimenterie notamment pour les huiles et les solutions chlorées (Cimenterie Calcia de Beffes dans le Cher), la régénération de solvants usés (CMS High Tech à Luigny en Eure-et-Loir, PPM Chimie à La Roche-Clermout en Indre-et-Loire et Brabant Chimie à Mignéres dans le Loiret) et le traitement de solution aqueuse pour récupérer les métaux comme le cuivre (Bernardy Chimie à Thénieux dans le Cher).

Les usines d'incinération d'ordures ménagères

10 usines d'incinérations, toutes conformes à la réglementation, fonctionnent en Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret et incinèrent plus de 500 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Ces unités produisent également 20 900 tonnes de résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères (REFIOM), déchets considérés comme dangereux et éliminés dans les centres d'enfouissement technique de classe 1, principalement le centre de Laval (Mayenne). Ces REFIOM régionaux sont produits à 80 % par les 7 unités d'incinération d'Eure-et-Loir et du Loiret.

Après la mise aux normes des incinérateurs en 1999 et 2000, des progrès très sensibles ont été enregistrés sur les polluants classiques (poussières, acide chlorhydrique...), les métaux toxiques, les dioxines et furannes. Cependant, les bilans de fin d'année montrent que des améliorations peuvent encore être apportées aux installations. De nouvelles normes, notamment pour l'émission de dioxines vont entrer en application. La plupart des unités de la région sont déjà prêtes à respecter de nouvelles limites de concentration applicables fin 2005.

Les préfets ont prescrit en 2003 des arrêtés complémentaires aux usines d'incinération, ce qui a conduit les exploitants à remettre une étude de mise en conformité à ces nouvelles obligations et à définir un programme d'investissement.

Nouvelle filière pour les pneus

À partir de 2004, les producteurs ont l'obligation de faire éliminer les pneus usagés dans la limite du tonnage qu'ils ont mis sur le marché l'année précédente. Une nouvelle filière de traitement s'est donc organisée en 2003 afin notamment d'agréer des sociétés pour le ramassage, le tri ou le regroupement. Plusieurs entreprises ont reçu cet agrément : CCVP dans le Loiret, Méga-Pneu en Indre-et-Loire, Gomax en Eure-et-Loir, Boyer Environnement et Sepchat dans le Loir-et-Cher. Une seule entreprise (Boyer Environnement) a été agréée pour le traitement.

L'impact des installations classées sur la santé

Depuis un décret de mars 2000, les études d'impact établies dans le cadre des demandes d'autorisation des installations classées doivent comporter un volet « santé ». L'évaluation des risques sanitaires qui figure dans l'étude d'impact s'appuie sur quatre principes : spécificité, prudence scientifique, proportionnalité et transparence.

En 2003, la DIRE a organisé une journée d'information et d'échanges sur l'impact sanitaire des installations classées en collaboration avec la DRASS, les DASS et les Services Vétérinaires du Loiret. Celle-ci s'adressait aux industriels et bureaux d'études qui élaborent les études d'impact sanitaire.

Une lettre d'information « Industrie et santé » a été publiée, pour la première fois, en octobre 2003. Le deuxième numéro sortira fin 2004.

Radioprotection : nouvelles dispositions

De nouvelles dispositions du code de la santé attribuent au préfet de département le pouvoir d'autoriser la détention de sources radioactives. La DIRE doit donc s'assurer que les prescriptions techniques imposées aux établissements répondent aux exigences de la radioprotection notamment pour la protection du public. Elle a recensé une quarantaine d'établissements concernés dans la région.

Prévention de la légionellose : l'inventaire se poursuit

Une action forte de la DIRE et des Ddass a été entreprise en 2003 sur la prévention de la légionellose suite aux nombreux décès recensés dans le Pas-de-Calais. Après le recensement des installations classées susceptibles de disposer de tours aéroréfrigérantes, l'inventaire a été étendu en 2003 à l'ensemble des installations soumises à autorisation. L'inventaire qui se poursuit en 2003 a déjà répertorié 103 établissements qui ont fait l'objet de prescriptions techniques.

les sites et sols pollués

Ce sont des sites dont le sol ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes.

La Drire coordonne le recensement, l'évaluation et le traitement des sites pollués ou potentiellement pollués.

L'inventaire historique régional d'anciens sites industriels, en activité ou non, a été entrepris. En région Centre, cet inventaire est terminé pour le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, le Loiret, l'Indre-et-Loire et devait être achevé en 2004 pour le Loir-et-Cher. Ses résultats sont accessibles dans une banque de données gérée par le BRGM et consultable sur internet à l'adresse : <http://basias.brgm.fr>).

L'inventaire national des sites et sols pollués recense 136 sites pollués dans la région dont 35 dans le Cher et 34 en Eure-et-Loir.

La surveillance des eaux souterraines est obligatoire pour un certain nombre d'entreprises qui utilisent ou stockent des substances polluantes susceptibles de contaminer les sols puis les nappes. Des prélèvements et analyses sont effectués deux fois par mois : 66 entreprises sont concernées dans la région notamment dans les secteurs de dépôts de produits agropharmaceutiques, traitement du bois, fonderie et traitement de surface.

Dans le cadre de l'action du suivi des sites potentiellement pollués, une surveillance des eaux souterraines est également mise en place pour suivre l'impact d'une pollution : 83 sites sont répertoriés dans la région.

Le sous-sol

La DRIRE veille à une bonne gestion des gisements de la région, assure l'instruction des procédures administratives préalables à une exploitation et contrôle leur modalité de fonctionnement et de remise en état.

Les granulats : un poids économique important

La Drire assure l'inspection des carrières : 275, dont 209 ont eu une production en 2002, sont actuellement autorisées dans la région contre 312 en 1996. Dans la région, 1,7 million de tonnes de matériaux a été extrait de ces carrières en 2003 pour un chiffre d'affaires global de 117 millions d'euros réalisé par 197 entreprises employant 532 salariés.

Depuis la signature en 1996 d'un protocole de réduction des granulats dans les lits majeurs des cours d'eau, les carrières de la région se sont orientés vers des matériaux de substitution concassés (sables, calcaires, argiles, craies, faluns, etc.). Ce protocole, reconduit en 2002, fixe un nouvel objectif de réduction d'ici 2006. Depuis 1996, 65 carrières situées dans les lits majeurs ou mineurs ont été fermées.

Les autres matériaux

La région compte 2 unités de production de ciments alimentées par 4 sites d'extraction de calcaire et d'argile à Beffes, Herry et Menetou-Couture dans le Cher et Villiers-au-Boin en Indre-et-Loire. Ces 4 sites produisent 800 000 tonnes de matériaux.

De l'argile (environ 125 000 tonnes/an) est également extraite par 9 entreprises dans la région pour la fabrication sur 14 sites de briques ou de tuiles. Dans l'Indre,

l'entreprise la plus importante, Cératéra, utilise 100 000 tonnes d'argile pour fabriquer des carreaux en céramiques. Les argiles locales ne sont plus utilisées dans les faïenceries de Gien, de Briare ou du Cher.

Plusieurs carrières fournissent également 5 500 tonnes de pierres de construction dont 2 300 tonnes de pierres ornementales pour le patrimoine historique.

Par ailleurs, la région produit à Chaillac dans l'Indre 300 000 tonnes de minerai de barytine utilisé par différentes industries, notamment pétrolières.

Le gaz naturel

3 stockages souterrains de gaz naturel sont opérationnels dans la région et relèvent désormais de la directive SEVESO II :

- Chémery (Loir-et-Cher) est le plus grand réservoir en nappe aquifère du monde avec un volume total de gaz naturel stocké de 7 milliards de m³ ;
- Soings-en-Sologne (Loir-et-Cher) a stocké 743 millions de m³ en 2003 ;
- Céré-la-Ronde (Indre-et-Loire), mis en service en 1993, est encore en phase d'expérimentation avec une capacité estimée à 1, 2 milliard de m³.

Les hydrocarbures en baisse

Pour l'année 2002, la production régionale de pétrole brut a atteint 41 356 tonnes de tonnes (Châteaurenard : 8 124 tonnes ; Saint-Firmin : 16 562 tonnes ; Chuelles : 8 952 tonnes et Courtenay : 7 718 tonnes). Cette production régionale est sensiblement inférieure à celle de l'année précédente (44 809 tonnes en 2002) et représente environ 6,2 % de la production du bassin parisien et 3,4 % de la production nationale.

Dans le Loiret, la société américaine Madison Energy France exploite 75 puits de pompage. Aucun forage nouveau n'a été réalisé en 2003.

Une communication plus transparente

Répondre au souci d'information et de transparence des citoyens soucieux de leur sécurité sanitaire et environnementale est une des préoccupations de la DRIRE :

- Édition en 2003 : "Industrie et santé", nouvelle publication sur l'impact sanitaire des activités industrielles en région Centre ;
- Publication de deux numéros de la lettre d'information sur les risques industriels ;
- Publication régulière de « Vision'air », lettre d'information sur la qualité de l'air destinée aux parlementaires, élus régionaux et locaux ;
- Édition de la lettre n°6 « Gestion déchets », lettre publiée une fois par an. Éditée à 4 000 exemplaires, elle présente de nombreuses initiatives de la région pour réduire ou valoriser les déchets.
- Organisation d'une conférence de presse le 20 mai 2003 sur le bilan de l'environnement industriel 2 002 ;
- Site internet : toutes ces publications mais aussi les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'installations et les dates d'enquêtes publiques correspondant à un projet industriel réglementé sont mis en ligne sur le site internet de la DRIRE-Centre (www.centre.drire.gouv.fr).

Des exemplaires de ces publications sont disponibles gratuitement sur simple demande à Dominique Derenne, chargée de communication, tel. 02 38 41 76 97.

La Drire du Centre : contrôles et promotion de l'industrie

La Direction Régionale de l'industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Centre (DRIRE), service déconcentré du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, assure des missions de contrôle et de promotion de l'industrie régionale.

La Drire a une compétence régionale et interdépartementale. Dirigée par Bernard Doroszczuk, elle est placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements.

À Orléans, le siège de la direction régionale est organisé en six divisions fonctionnelles qui pilotent chacune un secteur d'activité :

- environnement industriel et sous-sol
- installations nucléaires
- techniques industrielles et énergie
- développement industriel
- ouvrages hydroélectriques (situé à Limoges)
- secrétariat général.

Son action est relayée, sur le terrain par seize subdivisions réparties sur les six départements de la région, et, pour le développement industriel, par des chargés de mission.